

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 mars 2023

Date d'affichage 30 mars 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230405-DEL_23_04_05_57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le CINQ AVRIL à Vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à G. GUESNE),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à N. CHABLE)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau des effectifs,
Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et emplois de la ville de La Ferté-Bernard comme suit :

A compter du 1^{er} Mai 2023 :

- Renouvellement de l'autorisation de passage à temps partiel 80 % du poste d'Edicateur Territorial des APS
- Création de trois postes d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression de trois postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 27h,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 27h/sem,
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 22 h,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 22 h/sem,
- Création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création d'un poste de chef de service de Police Municipale Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste de chef de service de Police Municipale Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet 31h (réorganisation multi accueil)
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet 27h/sem (réorganisation multi accueil)
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 22h/sem (poste maîtresse de maison sur le multi accueil)

A compter du 1^{er} juin 2023

- Création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet,
- Suppression d'un poste de gardien-brigadier à temps complet,

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU